



Déclaration en mairie obligatoire après un déménagement?

Par **Chaticia**, le **29/07/2009** à **16:37**

Bonjour,
Je vis depuis maintenant 1 an et demi à la roche sur yon en vendée.
Je vivait a Dieppe (76200) étant petite , puis j'ai demenager de Dieppe a Rouen , puis de Rouen a La Roche sur Yon.
Dois-je me déclarer à la mairie de ma nouvelle ville?
Pourquoi?
Et comment proceder?

Par **Marion2**, le **29/07/2009** à **17:53**

Bonjour,
Vous n'avez aucune obligation de vous déclarer en mairie !
Si vous avez le droit de vote, vous pouvez vous rendre à la mairie pour donner votre nouvelle adresse, ainsi que votre ancienne adresse afin de procéder au changement de votre lieu de vote.
Cordialement.